

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2022**  
**Séance du 9 février 2022**

**N° 48**

**Objet : Participation à l'action  
de création d'une boutique  
éphémère**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Étaient représentés :**

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude  
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis  
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

**Étaient excusés :**

BERTRAND Philippe	FLORES Sylvain
CROZALS Florent	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy	

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Agglomération Provence Alpes Agglomération

99\_DE-004-200067437-20220209-48\_09022022

**Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :**

Dans le cadre de sa compétence développement économique et du dispositif Action cœur de Ville, Provence Alpes Agglomération en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 04, souhaite déployer une boutique éphémère dans le centre-ville de Digne-les-Bains.

L'idée est de constituer et d'animer un collectif de 10 à 15 artisans qui bénéficieront sur une période d'un mois, courant 2022, d'un local en cœur de ville pour exposer et vendre leurs produits.

Le collectif est déterminé en fonction de l'offre déjà existante dans le centre-ville de manière à ne pas créer de concurrence avec les commerçants sédentaires. Il s'agit au contraire de booster l'attractivité des rues les plus touchées par la vacance en créant de l'animation et en offrant une offre nouvelle à la population.

Dans ce cadre, la CMA04 loue le local sur la période, crée le collectif et en assure l'animation, se charge de la création des supports de communication et de la décoration de la boutique, forme les artisans à l'accueil et à la vente.

Le coût de l'opération s'élève à 7000 euros co-financée à 50% par la CMA 04 et Provence Alpes Agglomération.

Un local a été identifié rue Capitoul conformément aux préconisations établies dans le projet cœur de ville. Ce projet permettra de créer du flux dans ce secteur peu animé.

Il sera proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la participation de Provence Alpes agglomération à l'opération « création d'une boutique éphémère » ;
- De dire que 3500 euros seront affectés à l'opération « création d'une boutique éphémère » et versée à la Chambre des métiers et de l'artisanat 04 ;
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2022 ;
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legal@gpm